

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/12/18

Dossier complet le :
20/12/18

N° d'enregistrement :
F01118P0302

1. Intitulé du projet

Réalisation du projet de renouvellement urbain du centre ancien du Village sur la commune de Villiers-le-Bel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Paris Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Lajoie Thierry, DG

RCS / SIRET

6	4	2	0	3	6	9	4	1	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'emprise du projet est d'environ 7 hectares. La surface de plancher prévisionnelle est d'environ 32.000m ² de logement.
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création en reconstitution d'une centaine de places de stationnement préexistantes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le quartier du Village, cœur historique de Villiers-le-Bel, tend depuis quelques années à se dégrader : bâti en mauvais état voire insalubre, sur-occupation des logements, fermeture des commerces, activités illicites.

Une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU couplée à une étude urbaine est engagée en avril 2013, afin de proposer les actions nécessaires à la requalification du Village. En 2015, la ville a été lauréate sur ce secteur de l'appel à projets DRIHL/ ARS/ ANAH "stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne", secteur qui est par ailleurs intégré au périmètre NPNRU (avec les quartiers Cerisaie, Derrière les Murs de Monseigneur et Puits-la-Marlière). Ceci lui confère l'opportunité de s'inscrire dans l'action menée par les pouvoirs publics en faveur des quartiers en difficulté (ANRU) et pour le traitement de l'habitat privé dégradé (ANAH), dans une logique de renouvellement urbain global.

En accord avec la ville, Grand Paris Aménagement a pris l'initiative de l'opération d'aménagement fin 2016, avec l'ambition de restructurer et réinvestir le centre ancien de Villiers-le-Bel, dans un objectif de résorption de l'habitat indigne, de diversification de l'offre de logements et de rénovation des espaces publics. Le projet prévoit la démolition d'env. 30 logements dégradés, la construction d'env. 400 logements (dont env. 20% de social) et une programmation commerciale/activité d'environ 800 m². Il s'agit d'une opération dans la dentelle avec des dents creuses, qui s'appuie principalement sur les espaces publics existants.

4.2 Objectifs du projet

- Répondre aux besoins de logement et renouveler l'offre
- Lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, améliorer l'habitat ancien
- Améliorer la qualité des espaces publics
- Améliorer et dynamiser l'offre commerciale et de services
- Travailler les liens inter-quartiers et requalifier les entrées à l'est comme à l'ouest
- Conserver l'identité villageoise en mettant en valeur le patrimoine paysager et bâti
- Donner une nouvelle image et attractivité au cœur de village
- Construire une ville égalitaire et un projet urbain durable respectant la biodiversité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération d'aménagement s'articule autour de 3 secteurs opérationnels : secteur Mairie, secteur Pressoir-Gambetta Ouest et secteur Pressoir-Gambetta Est. Leur aménagement se fera de manière séquencée dans le temps selon les faisabilités et opportunités opérationnelles (acquisition publique...). Le projet vise à :

- préserver la trame parcellaire du Village en maintenant des bâtiments caractéristiques,
- constituer une zone d'intensification urbaine pour renforcer et restructurer la polarité du Village (nouvelle offre de logement, revitalisation des commerces) et un axe majeur de liaison inter-quartiers,
- connecter les activités commerciales, les espaces paysagers – supports d'animation et de cohésion sociale – et les services administratifs par le renforcement et/ou le développement de cheminement doux (venelles),
- parachever les cheminements Est / Ouest du quartier par la création d'espaces verts en coeur d'îlot, qui conforteront la trame verte à l'échelle de la ville.

La mise en œuvre opérationnelle du projet démarre sur le secteur Pressoir-Gambetta Est, composé d'une part importante de foncier communal.

Les travaux de démolition et de mise en état des sols sur cet îlot sont prévus fin 2018. Une première tranche de travaux sur l'espace public aura lieu pour permettre la viabilisation des terrains, puis une seconde tranche verra la construction du programme de logement. Toutefois, des travaux de fouilles archéologiques (diagnostic) sont à prévoir sur les propriétés communales de ce secteur dès 2019.

Le démarrage des travaux sur les deux autres secteurs est envisagé au deuxième trimestre 2019.

Concernant l'habitat privé dégradé, 5 adresses seront traitées en recyclage habitat ancien (ANRU/ANAH) avec une intervention sur une 1ère adresse située au 36 rue Julien Boursier qui démarrerait courant 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la livraison de l'opération, les espaces publics rétrocédés à la commune seront gérés par celle-ci. La trame des venelles, valorisée par le projet, permettra notamment de relier les espaces verts et naturels et sera le support de mobilités douces et éventuellement de pratiques ludiques et sportives, dans le respect du gabarit de ces sentes. La création d'un parvis structurant (pour la mairie et l'église) redonnera une centralité au Village. Un aménagement fin de l'espace public redonnera un accès piétonnier aux rues principales (Gambetta, Pressoir et République).

Une attention particulière sera portée sur le traitement des façades et plus globalement sur l'architecture qui se verra soignée et conforme aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètre de protection des monuments avec à proximité l'église Saint-Didier, un puits gallo-romain et une demeure du XVIIIe siècle).

Des formes de logements alternatives seront proposées (intermédiaire, habitat participatif...), répondant d'une part aux besoins des grands ménages et comblant d'autre part, les lacunes en termes de petites surfaces.

Les nouveaux logements en accession seront gérés en copropriété et la partie logement social sera gérée par un bailleur social.

Le projet, conforme aux exigences du PLU en matière de stationnement, prévoit essentiellement du stationnement en sous-sol pour les logements neufs avec quelques poches de stationnement aérien.

En termes de stationnement public, le projet prévoit une reconstitution de l'offre existante, avec toutefois la capacité du parking des Pâtisseries revue légèrement à la baisse afin de le ramener à une dimension plus cohérente avec le tissu existant et en tenant compte également du prochain départ de certains services municipaux actuellement à proximité et qui libéreront des places de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- déclaration d'utilité publique,
- permis de démolir,
- permis de construire,
- le cas échéant, autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, le dossier de création de ZAC sera présenté pour approbation au conseil d'administration de Grand Paris Aménagement de juillet 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	7 hectares environ
Surface de plancher du projet	32.000 m ² environ
Hauteur maximale du projet en respect du PLU	13 m
Nombre de logements	400 environ
Aires de stationnement public	100 places environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Mairie (inclus dans le périmètre d'étude) 32 Rue de la République, 95400 Villiers-le-Bel.

Périmètre d'étude délimité par les rues Gambetta au Nord, Louise Michel à l'Est, rue du Pressoir au Sud et rue Pasteur et Thomas Couture à l'Ouest.

cf. annexe pour les références cadastrales

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 00' 27" N Lat. 2° 23' 17" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage n'intercepte l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, l'aire d'étude éloignée est concernée par 2 ZNIEFFs de type II (forêt de Montmorency à 3,6 km et parc départemental de la Courneuve à 5,1 km)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à cheval sur les zones C et D du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. L'avenant au Contrat de Développement Territorial permet en zone C, le desserrement du nombre de logements. La construction de nouveaux logements dans cette zone fait en particulier l'objet de recommandations d'isolement acoustique qui seront respectées dans le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du Village est soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France puisque situé dans un périmètre de protection des monuments avec à proximité l'église Saint-Didier, un puits gallo-romain et une demeure du XVIIIe siècle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les prospections de terrain, aucune zone humide n'a été mise en évidence sur la base du croisement entre les critères "habitats" et "sol".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN lié aux mouvements de terrains due à la présence de carrières souterraines (localisée notamment à environ 400 m au nord du site). D'après le plan local d'urbanisme de la ville de Villiers-le-Bel, le risque de mouvement de terrain est lié dans ce secteur à la dissolution naturelle du gypse. Approuvé le 9 octobre 1989.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est présente au droit du site. 2 anciennes sources de pollution potentielle ont été identifiées (parcelle AT148) : une fosse de maintenance automobile et une cuve aérienne de stockage de fioul (capacité d'environ 1m3). Des investigations complémentaires vont être engagées prochainement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé à proximité d'aucun captage AEP ou périmètre de protection associé. A environ 2km au Sud-Est du site du projet, il existe un captage d'eau potable privé sans périmètre de protection, qui alimente en eau potable des lotissements. Présence d'un puits (profond fr 5,80 m/TN) sur la parcelle AV30 (niveau d'eau mesuré en juin 2017 : -3,20 m/TN). D'après les informations de la base de données BSS, aucun puits privé n'est présent au droit de la zone.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 sites inscrits se situent à proximité de la zone du projet (Plaine de France à 600 m, Massif des trois forêts à 2 km, Pavillon Colombe à Saint-Brice-sous-Forêt à 2,4 km et l'Ermitage à 4,3 km).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucune zone Natura 2000. Le parc départemental de la Courneuve (Zone de Protection Spéciale ZPS FR1112013) situé à 5,1 km du site du projet, est trop éloigné pour qu'une évaluation des incidences du projet sur la zone Natura 2000 ne semble pas requise.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné directement par aucun site classé. 4 sites classés sont situés entre 2,4 et 4,6 km (Pavillon Colombe, Cèdre, la Châtaigneraie, Place de Verdun).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau générés par les nouveaux logements seront couverts par le réseau de distribution public existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un risque de remontée de nappe. Présence probable de remblais jusqu'à 5 m environ de profondeur. Ces matériaux reposent sur des marnes infragypseuses jusqu'à 9 m de profondeur puis sur les calcaires de Saint-Ouen jusqu'à environ 21 m de profondeur. La première nappe superficielle susceptible d'être rencontrée est contenue dans les marnes infragypseuses. Cette nappe d'eau ne semble pas présente tout au long de l'année mais pendant les épisodes pluvieux du fait de l'imperméabilité relative des sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les constructeurs seront incités à utiliser des matériaux de récupération. Il est envisagé que les matériaux issus de la démolition (après diagnostic) soient concassés sur place et réutilisés notamment dans les structures de voirie. Les matériaux non réutilisés seront évacués dans une filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation de matériaux durables sera privilégié autant que possible. Aucune exploitation du sol ou du sous-sol n'est prévue.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de projet est intégré dans un secteur fortement urbanisé, les terrains du site sont occupés par des habitations, des commerces, des écoles, des bâtiments administratifs et des parkings. Le bâti, généralement à l'alignement est ponctué de grandes propriétés qui s'étendent sur de vastes terrains végétalisés et arborés. L'OAP prévue dans le PLU évoque la conception de cœur d'îlot vert paysager.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 5,1 km du secteur de projet. Compte tenu de l'éloignement de ce site, une évaluation des incidences du projet sur cette zone Natura 2000 ne semble pas requise.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est suffisamment éloigné des zones sensibles pour avoir un impact sur celles-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est constitué d'un tissu ancien, dense et compact, avec quelques vastes terrains végétalisés et arborés, en état de friche, qui seront préservés ou reconstitués afin de maintenir le caractère verdoyant du secteur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'a été recensée au droit du site. Deux sources actuelles de pollution potentielle ont été identifiées. Cependant, en l'absence d'occupation de la parcelle au droit de laquelle ces sources ont été identifiées, aucun lien source-vecteur-cible n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville est soumise à un PPRN lié aux mouvements de terrains due à la présence de carrières souterraines (les plus proches du site sont localisées à 400 m au Nord). D'après la carte des aléas des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux du 95, le site est localisé en zone d'aléa moyen. En revanche, le BRGM répertorie le site en zone à risques de mouvements de terrains non localisés. Pas de risque de remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction de nouveaux logements induira un apport supplémentaire de population propre à redynamiser ce cœur de ville. A la marge cela engendrera davantage de déplacements et de trafic. Toutefois, la requalification des voiries devrait aider à la fluidité de la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les chantiers de démolition et de construction sont susceptibles de générer des nuisances sonores. Pour les limiter, les entreprises se conformeront aux exigences de chantier à faible nuisance mises en place dans les marchés lancés par Grand Paris Aménagement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun programme de l'opération ne génère d'odeurs.</p> <p>Aucune installation à proximité n'est source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le programme envisagé n'engendre pas de vibrations. Aucun projet situé à proximité n'est source de vibrations (les réseaux de transports lourds ne passent pas directement à proximité du site).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra à terme des émissions lumineuses de par ses constructions et ses espaces publics. Ceux-ci seront conçus pour être économes en éclairage afin de limiter les pollutions lumineuses. Pour autant, il sera nécessaire d'éclairer certaines zones du site afin de les sécuriser (venelles notamment). Le projet est dans tous les cas situé au cœur d'une zone dense.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les besoins en énergie seront couverts par les réseaux existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se raccordera aux réseaux d'assainissement existants. L'étude VRD à venir confirmera cette possibilité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La démolition des bâtiments engendra une production de déchets qui seront traités conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Le traitement des terres éventuellement polluées sera réalisé dans des filières spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé dans la dentelle afin de tenir compte de l'existant. Ainsi, les éléments patrimoniaux qui font la richesse et le caractère de ce secteur seront préservés et valorisés, dans le respect des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. La DRAC, saisie par anticipation, a conclu à la nécessité de prescrire un diagnostic archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site déjà urbanisé n'entraînera pas de modification significative de l'usage du site. La présence de nappes de parking en surface pourra être réduite avec la construction de stationnement en sous-sol pour les logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Des projets immobiliers sont prévus à proximité du site, notamment sur le secteur Moscou, ou encore d'autres opérations de petite taille. La programmation envisagée sur le site va se cumuler avec celles des autres projets. Toutefois, au vu de l'intensité actuelle du tissu urbain dans lequel ils s'insèrent, les impacts du projet sur le Village ne sont pas de nature à perturber l'environnement.

Les besoins en équipements scolaires sont couverts par les équipements existants.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet nécessite de prendre en compte un certain nombre d'enjeux environnementaux, comme indiqué précédemment. Concernant les risques sanitaires, afin de vérifier l'absence d'impact au droit des futurs aménagements et de déterminer les filières d'évacuation des terres pouvant être excavées dans le cadre de l'aménagement du site, il est préconisé de réaliser des investigations intrusives, avec prélèvements d'échantillons de sols et d'eaux souterraines avec analyses en laboratoire. Il est également préconisé la réalisation d'un suivi mensuel du niveau d'eau souterraine de la nappe des marnes infragypseuses. Par ailleurs, l'opération sera réalisée conformément aux engagements de Grand Paris Aménagement tels que posés dans les Orientations Stratégiques d'Aménagement Durable (OSTRAAD) qui seront traduit dans le Programme de Management de Développement Durable de l'opération (PMDD).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Extrait du PLU en cours de révision - Orientations d'aménagements et de programmation (partie 4.1)
8. Liste des parcelles concernées par le projet (partie 4.6)
9. Étude faune-flore et diagnostic des zones humides (partie 5)
10. Étude géotechnique (partie 5)
11. Diagnostic environnemental - phase 1 : Étude historique et de vulnérabilité (partie 5)
12. Diagnostic environnemental - phase 2 : Investigations de terrain (partie 5)
13. Règlement de chantier type Grand Paris Aménagement (partie 7)
14. OSTRAAD : Orientations stratégiques d'aménagement durable de Grand Paris Aménagement (partie 7)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

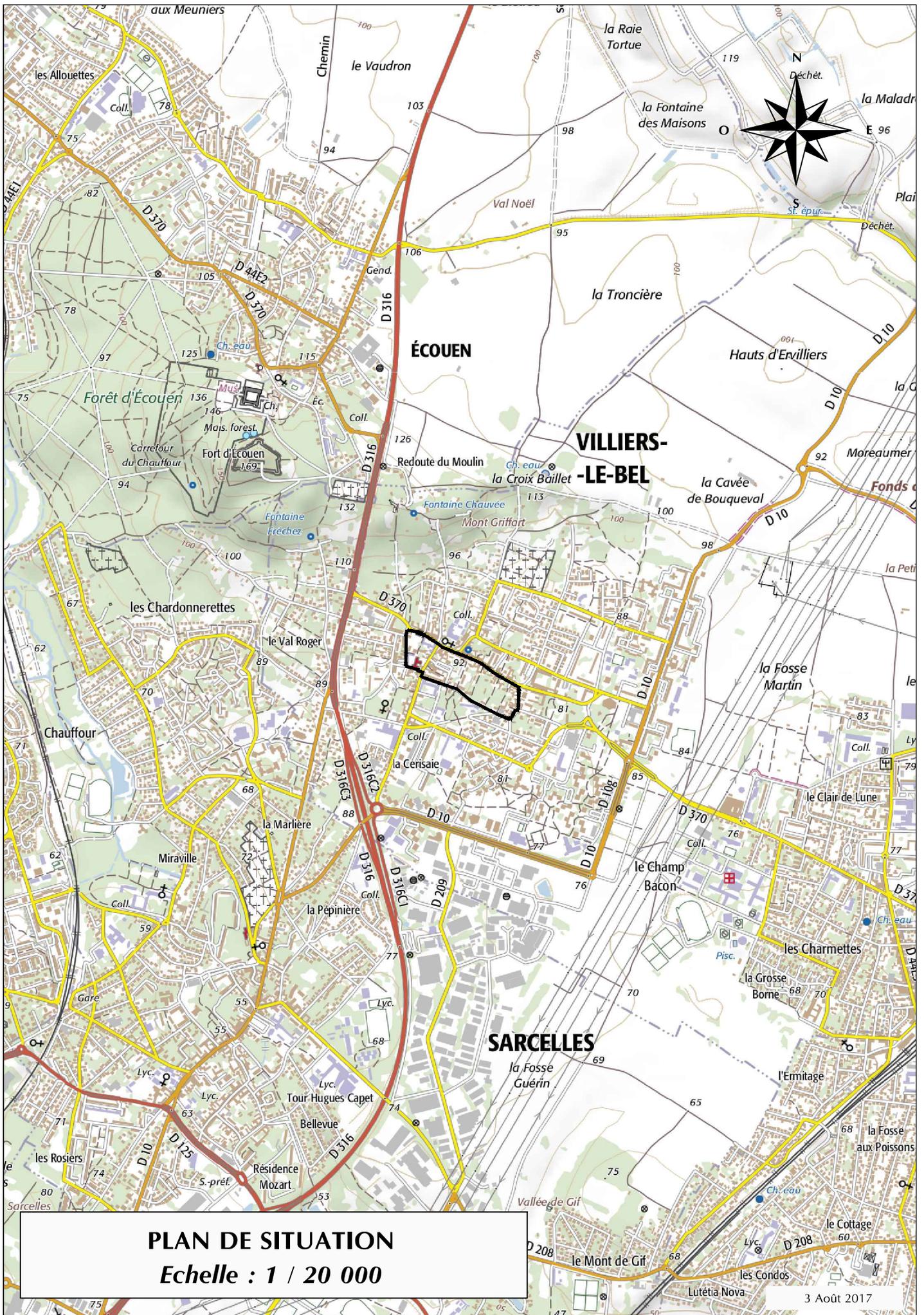


Fait à Paris

le, 20 décembre 2018

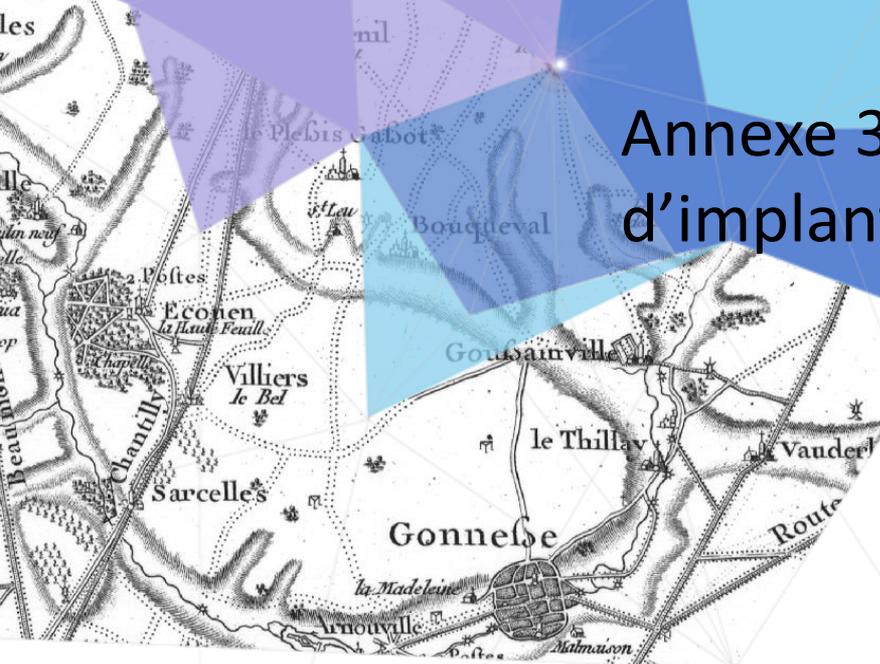
Signature



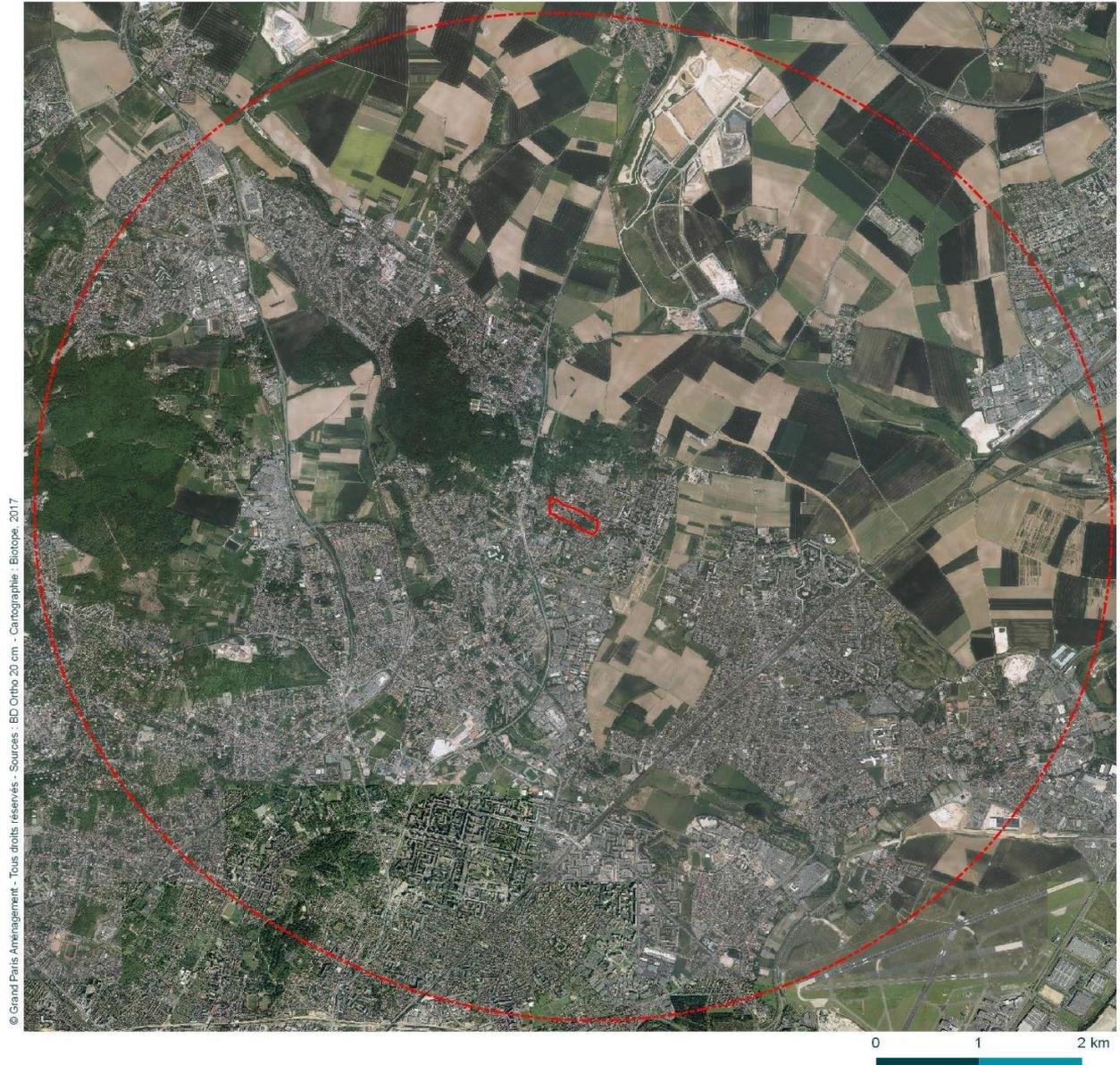


VILLIERS-LE-BEL,
Secteur du centre ancien du Village

Annexe 3 : photographies de la zone
d'implantation



Localisation du site de projet dans son paysage lointain



0 1 2 km

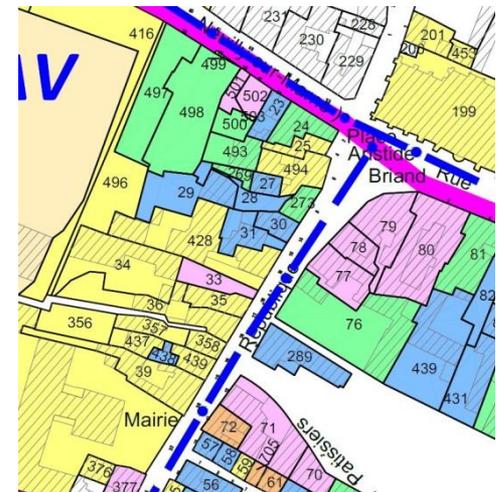
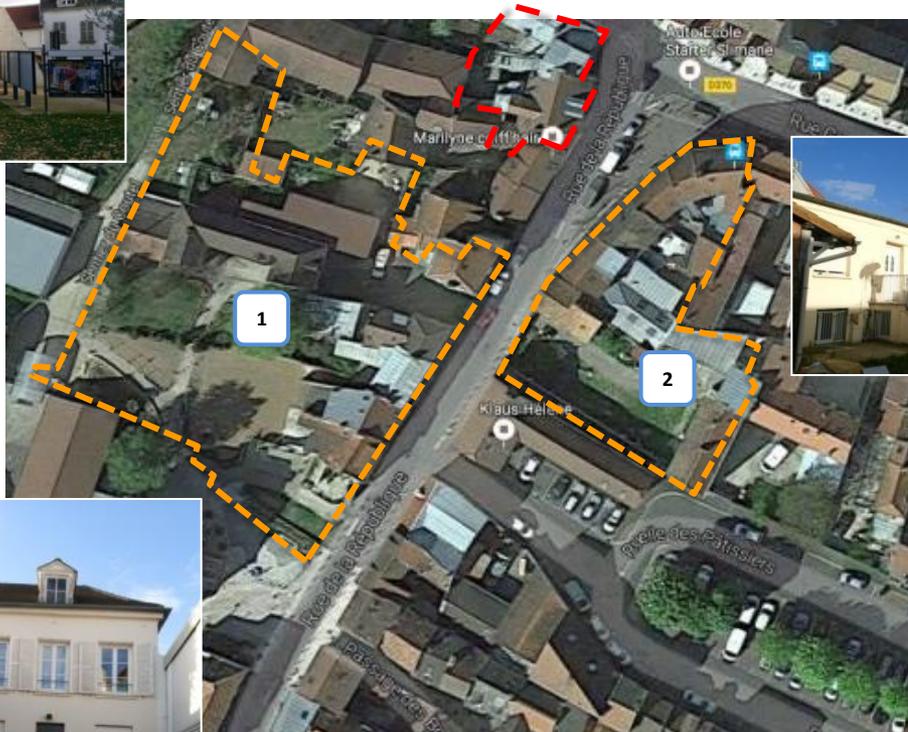
Localisation du site de projet dans son environnement proche



Rue de la République

1 Bâtiments communaux

2 9-11 République

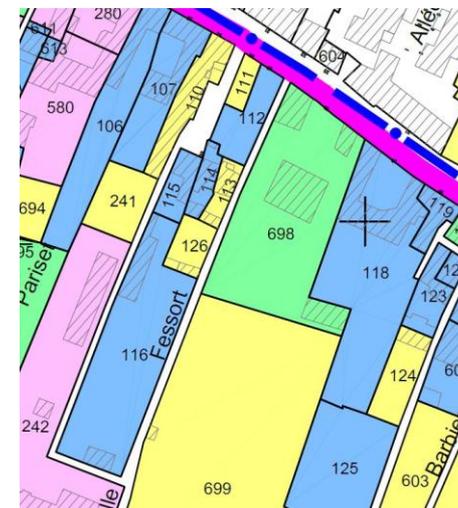




Rue de Gambetta

4 Ruelle Fessart

5 42 bis et 44 Gambetta



6 Linéaire Gambetta



ZOOM

7 64 Gambetta



9

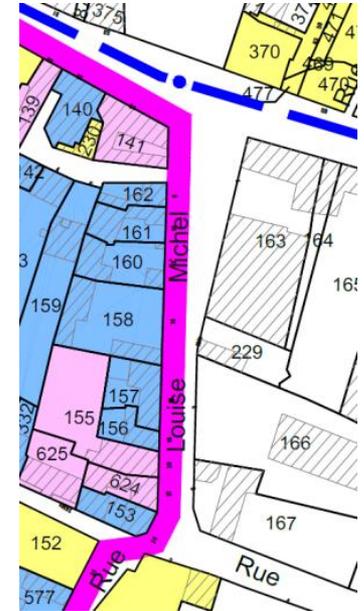
Linéaire Louise Michel



ZOOM

8

1 Louise Michel



11 Linéaire Pressoir

Séquence ruelle Fessart – ruelle du Porche



ZOOM

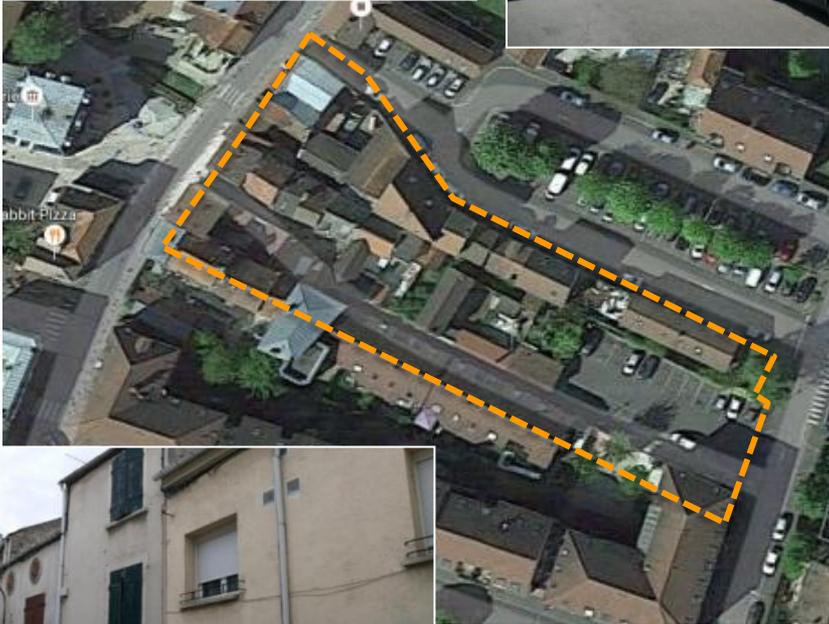
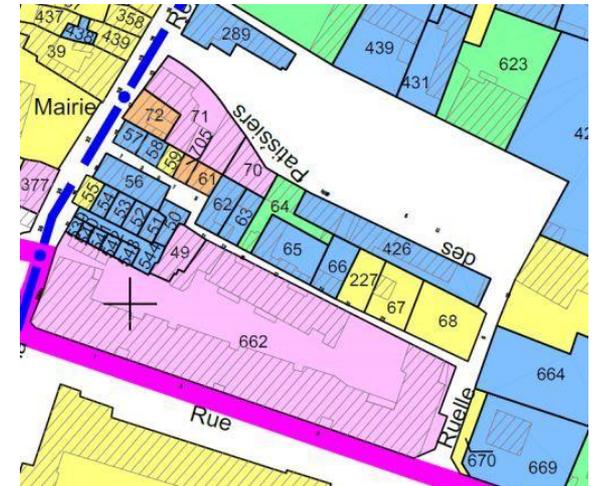
10 Bâtiments Pressoir

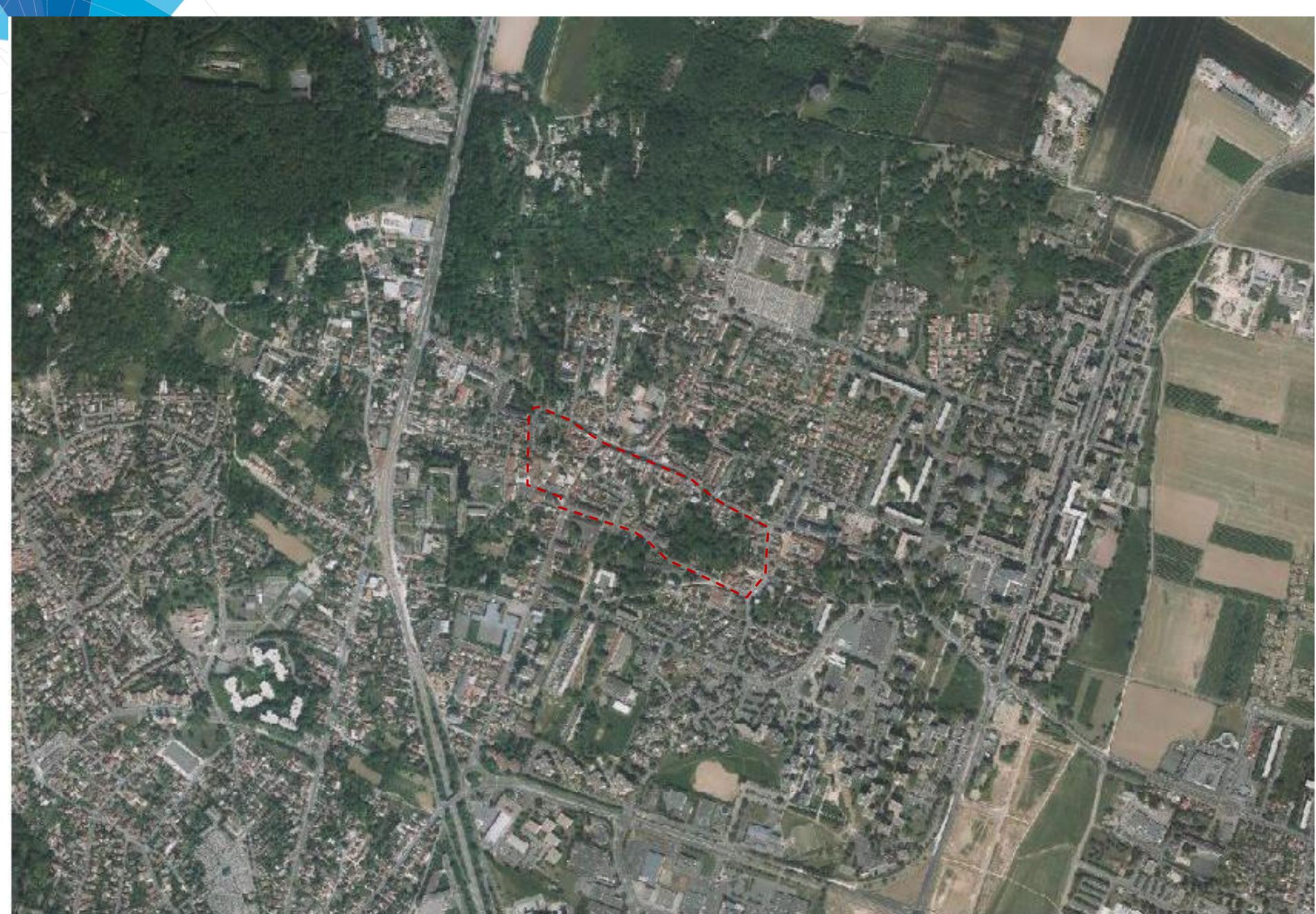


12 Linéaire Pressoir

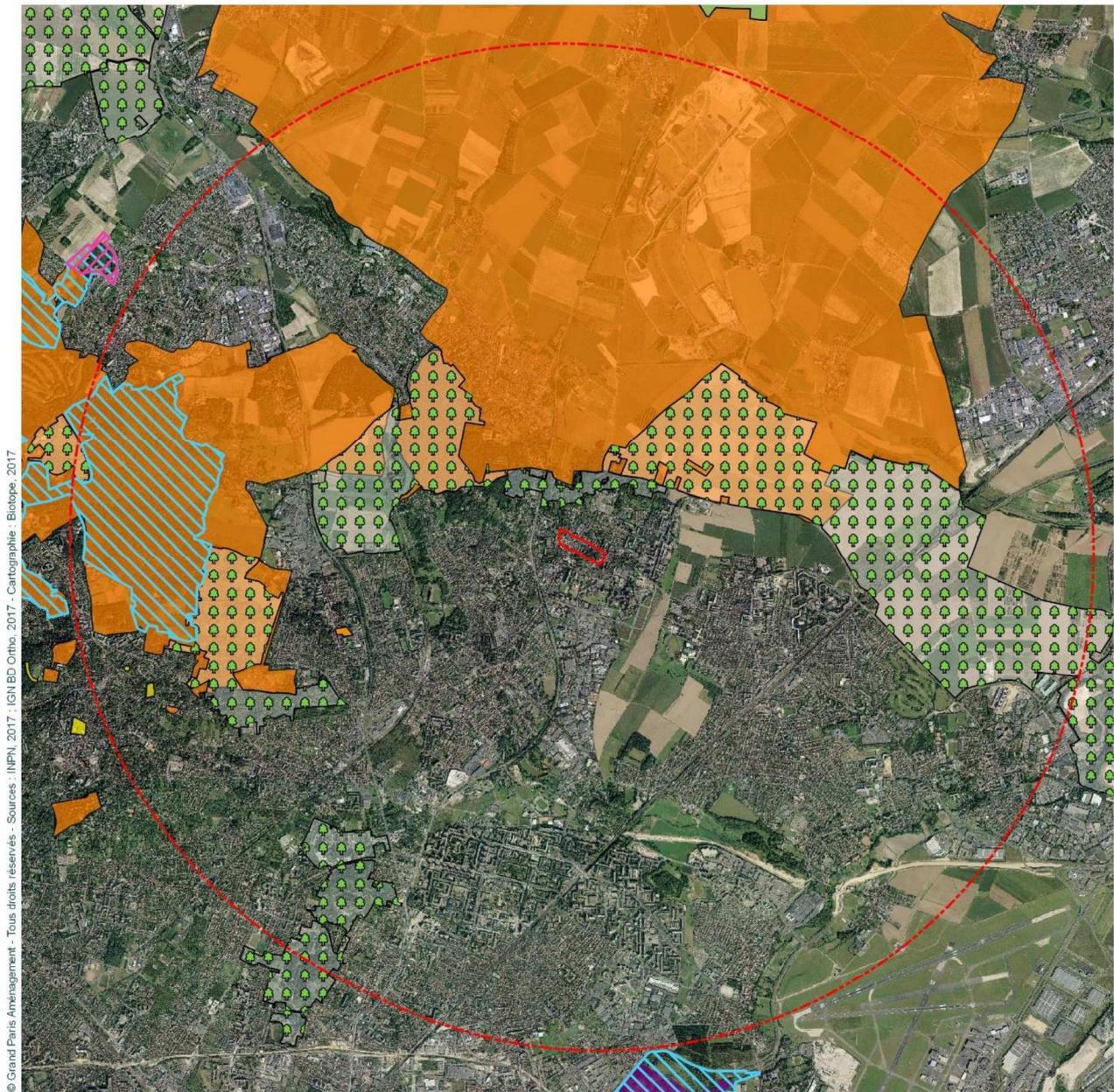
Séquence ruelle Fessart – rue de la République







2 État initial des milieux naturels



Diagnostic faune/flore/zones
humides à Villiers-le-Bel

Zonages du patrimoine
naturel

grandparis
aménagement

Légende

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaire :

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

- Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière

Zonages réglementaires :

- Zone Natura 2000 ZPS
- Sites inscrits
- Sites classés



Carte 3 : Localisation des zonages du patrimoine naturel au sein de l'aire d'étude éloignée